

## Collecte des ordures ménagères résiduelles



### LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

#### Présentation

Le SIVOM d'Ambert assure la collecte en apport volontaire, ou points de regroupement pour les OM, et la collecte sélective dans les intervalles, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri et des OM vers le centre de stockage.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités, etc.
  - les papiers et cartons d'emballages,
  - les bouteilles et flacons en plastique,
  - les briques alimentaires,
  - les emballages métalliques en acier et en aluminium
- le verre

Des conteneurs sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.



Dernière mise à jour le 7 juillet 2011

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points.

Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 12 h pour la collecte des OM, et de 12 h à 19 h pour la collecte sélective.